
JUIN 2020

Le **Plan**
d'Urgence Des
Républicains
pour sauver la
Culture

les **IR**
Républicains

« La culture... ce qui a fait de l'Homme autre chose qu'un accident de l'univers. »

André Malraux

La défense de la culture irrigue l'histoire de notre famille politique, d'André Malraux, premier ministre de la Culture de la Ve République, à Nicolas Sarkozy, dernier président à avoir sanctuarisé le budget de la Culture. De l'extension du 1% culturel à l'ensemble des bâtiments publics par Jacques Duhamel à la création du centre Beaubourg par Georges Pompidou ou à la transformation en musée de la gare d'Orsay par Valéry Giscard d'Estaing, du musée du Quai Branly imaginé par Jacques Chirac à la gratuité des musées pour les jeunes décidée par Nicolas Sarkozy, notre famille politique a posé les jalons de l'exception culturelle française.

Élément vital d'une société accomplie sur les plans artistique, éducatif ou social, la culture est aussi un secteur essentiel à notre économie, représentant 2,3% du PIB et 1,3 million d'emplois directs ou indirects.

Le secteur de la culture est cependant fragile, étant particulièrement affecté par la crise que nous traversons. Après l'interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes le 9 mars, puis de plus de 100 personnes le 13 mars, de nombreux établissements ont été contraints de suspendre leurs activités et des manifestations culturelles et artistiques ont dû être annulées. Dès le samedi 14 mars, les structures culturelles ont fermé leurs portes et se sont limitées à leurs activités essentielles (sécurité des bâtiments, paies, paiements des fournisseurs, maintenance des systèmes d'information). 65 000 spectacles ont été annulés en France depuis mars dont 2640 festivals sur la période avril-août. Cela représente 26,45 millions d'entrées, soit un manque à gagner représentant jusqu'à 5,8 milliards d'euros. Pour la seule filière musicale, les premières estimations du Prodis chiffrent le manque à gagner à 600 millions d'euros en mai. À la rentrée de septembre et à l'extinction du dispositif de chômage partiel, le monde culturel risque d'être frappé par une vague de licenciements sans précédent.

Les annonces d'Emmanuel Macron le 6 mai ont été aussi grandiloquentes qu'incomplètes. Des pans entiers du secteur culturel en sont exclus d'office : parmi ces oubliés, figurent d'abord le patrimoine, mais aussi les artistes indépendants, les photographes, le secteur du livre, les architectes, les attachés de presse, les artistes-auteurs, les scénaristes, tous ces « invisibles », les plus précaires de la culture, qui n'ont ni le statut d'intermittent ni celui d'intérimaire ou de salarié. Les principales annonces, comme la prolongation des droits pour les intermittents du spectacle et des commandes publiques massives pour les créateurs, tardent à être précisées et à se traduire concrètement. De combien sera doté le programme de commande publique ? Quel montant sera mobilisé pour les artistes-auteurs et pour les festivals ?

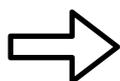
De nombreux acteurs de la culture ont également critiqué les annonces d'Édouard Philippe le 28 mai, notamment concernant la réouverture des salles de spectacle dès le mois de juin. Il ne suffit pas de décréter la réouverture des salles pour relancer le spectacle vivant qui nécessite de longues répétitions. Cette annonce traduit une méconnaissance totale de ce secteur.

Les Républicains dénoncent la communication erratique et contradictoire de l'exécutif. Le président de la République a autorisé la réouverture de la plupart des parcs d'attractions au cours du mois de juin tout en ayant empêché la tenue de la quasi-totalité des festivals (Avignon, Aix-en-Provence...) qui représentent un enjeu crucial pour la culture et pour l'économie.

Il est également invraisemblable que le président de la République n'ait pas consulté les collectivités territoriales avant d'annoncer son "plan pour la culture". Elles jouent pourtant un rôle central dans la politique culturelle française avec 73% des dépenses culturelles contre 27% pour l'Etat.

Les régions présidées par les Républicains ont toutes annoncé des plans de relance régionaux pour la culture : 20 millions d'euros pour le secteur culturel en Île-de-France avec un pacte d'investissement pluriannuel cofinancé par l'État dès l'automne ; un plan de relance de 32 millions d'euros en Auvergne-Rhône-Alpes avec deux actions "La Région fête le livre" et "La Région fête le cinéma", afin de mettre en avant les artistes régionaux ; un fonds d'aide de plus de 7 millions d'euros en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir la production et la création audiovisuelles et une aide exceptionnelle de 1,7 millions d'euros pour les plus petites manifestations... Mais ces plans de relance locaux ne sauraient se substituer à des mesures d'urgence nationales.

Les Républicains veulent sauver le secteur de la culture grâce à des mesures exceptionnelles à la fois sur le court terme et le moyen terme :



- un plan d'urgence de 350 millions d'euros afin de soutenir ce secteur fragilisé et lui permettre de survivre à la crise ;



- un plan de relance global à moyen et long terme avec des propositions de réformes structurantes pour permettre au secteur culturel de rebondir et de se consolider au cours de l'année prochaine en refondant les politiques publiques de la culture.

Sommaire :

Notre Plan d'urgence pour sauver la culture 6

1 Le Spectacle vivant 7

2 Le Patrimoine 8

3 Le Cinéma 10

4 L'Audiovisuel 11

5 Le Livre 12

6 Les Arts plastiques 13

La Première pierre de notre projet pour la culture 15

Notre plan d'urgence pour sauver la culture

À court terme (avant la rentrée), il est indispensable de prendre des mesures à la hauteur de la crise pour que survivent les acteurs de la culture. Nous proposons trois mesures fortes :



- **Garantir le maintien du chômage partiel jusqu'à la fin de l'année pour les TPE et PME culturelles.**



- **Annuler les charges fiscales et sociales des TPE et PME selon le principe « zéro recette, zéro charge »** : il ne suffit pas de reporter les charges sociales ou fiscales, il faut purement et simplement les annuler (mesure déjà défendue dans le cadre du plan de relance global des Républicains présenté le 2 juin dernier). Cette annulation de charges ne doit entraîner aucune perte de droits.



- **Constituer un fonds de soutien à l'ensemble des acteurs de la culture d'une valeur de départ de 50 millions d'euros**, cofinancé aux deux tiers par l'État et à un tiers par les collectivités territoriales. Il sera alimenté par les crédits du Pass culture (50 millions d'euros en 2020) qui s'est révélé inefficace (seuls 17% des jeunes éligibles à l'expérimentation du Pass culture dans 14 départements se sont montrés intéressés).

Ces mesures générales doivent s'accompagner de mesures de relance spécifiques pour chaque pan du secteur culturel afin de les soutenir dans leur reprise d'activité.

1 - Le Spectacle vivant

Frappé par une avalanche d'annulations de festivals, de représentations ou de concerts, le spectacle vivant est très durement touché. Selon le Centre national de la musique, les pertes pour le seul spectacle vivant musical en France sont estimées à près de deux milliards d'euros. Il est indispensable de venir en aide à tout le secteur privé du spectacle vivant.

Nos propositions :



- **Prolonger le fonds d'urgence pour le spectacle vivant non subventionné (théâtre, cirque, compagnies de danse ou de théâtre) jusqu'en décembre 2020.**



- **Dans le respect des mesures sanitaires prévues à ce jour (notamment la jauge d'un tiers d'occupation des salles), inciter à tenir trois représentations à la place d'une dont deux financées par l'État et les collectivités.** Cette mesure dont le coût serait de quelque 190 millions d'euros permettrait aux spectacles de reprendre et au monde du spectacle vivant de surmonter la crise.



- **Créer un fonds de soutien transitoire pour les « invisibles »** afin de leur permettre de faire face. Ces professionnels auto-entrepreneurs ne sont protégés ni par un statut d'intermittence ni par le chômage partiel.



- **Créer un fonds d'urgence spécifique doté de 46 millions d'euros pour les ensembles indépendants** qui ont pour la plupart de l'ordre de deux tiers de ressources propres et qui sont aujourd'hui dans une situation catastrophique.



- **Ouvrir le bénéfice des crédits du Fonds National pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle (FONPEPS) à des salles plus grandes,** dans la mesure où ce fonds ne s'adresse pour l'instant qu'aux plus petites salles tout en disposant d'une enveloppe financière conséquente (15 millions d'euros non utilisés sur un budget total de 20 millions d'euros).



- **Étendre le crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical aux salles de théâtre et aux compagnies privées.**

2 - Le Patrimoine

Le patrimoine est ce que nous avons eu la chance de recevoir en héritage et ce que nous avons le devoir de transmettre à nos enfants. Il a également une dimension économique et sociale importante, puisqu'il génère 21 milliards d'euros de retombées économiques et représente près de 500 000 emplois non délocalisables.

Le patrimoine culturel français est dans un état désastreux, en raison de la complexité de la réglementation et d'un manque de moyens budgétaires. L'incendie de Notre-Dame de Paris en a été un tragique révélateur.

La mission confiée par Emmanuel Macron à Stéphane Bern pour la sauvegarde du patrimoine français ne semble pas avoir les moyens de ses ambitions. Par ailleurs, il est déplorable que le patrimoine soit absent du plan de soutien à la culture annoncé par le président de la République le 6 mai.

L'état déplorable de centaines de châteaux et d'églises devrait appeler à une mobilisation générale de l'État et des collectivités territoriales pour protéger et transmettre notre patrimoine.

Au contraire, de récentes décisions du gouvernement, telles que la suppression de la réserve parlementaire qui permettait de soutenir les communes et les associations culturelles qui travaillent à la restauration de petits monuments, ou encore la non-compensation des taxes prélevées par l'État sur les recettes du loto du patrimoine ont eu des effets néfastes sur la préservation du patrimoine.

Surtout, le gouvernement a baissé cette année de 5% (7 millions d'euros) le montant des subventions aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés pour la protection des monuments historiques.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, l'État n'investit en 2020 que 506 millions d'euros pour le patrimoine alors qu'un soutien renforcé et des mesures de simplification sont nécessaires.

Nos propositions :



- **Rénover et renforcer le dispositif fiscal Malraux permettant de restaurer les centres-villes, notamment en unifiant la réduction d'impôt à 30% (aujourd'hui de 22% en dehors des quartiers de la politique de la ville).**



- **Suspendre l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour les propriétaires de monuments historiques ouverts au public.**



- **Exonérer durablement de prélèvements obligatoires les recettes du loto du patrimoine et les affecter intégralement à la sauvegarde du patrimoine.**



- **Simplifier les procédures de conventionnement des monuments historiques pour les propriétaires privés**, en fixant à un an le délai maximum d'instruction des demandes d'exonération des droits de mutation et en instituant un principe d'acceptation tacite de celles-ci au-delà de ce délai. Aujourd'hui, les délais d'instruction sont souvent trop longs, certaines demandes de conventionnement faisant toujours l'objet d'un examen par cinq services administratifs différents, contraignent les héritiers à laisser des successions ouvertes au détriment de la mise en valeur du patrimoine.



- **Maintenir le dispositif de soutien au mécénat d'entreprise que le gouvernement cherche à réduire.**



- **Assouplir temporairement les modalités d'application du dispositif du mécénat affecté aux monuments historiques privés** : aujourd'hui, les éventuels bénéficiaires doivent obligatoirement être affectés exclusivement aux travaux, empêchant ainsi toute possibilité de constituer une réserve financière pour faire face à la situation post-confinement. A titre d'exemple, les châteaux de Vaux-le-Vicomte, de Villandry, de Cheverny, le Clos Lucé ou encore le Château Gaillard à Amboise sont ainsi privés de toute ressource depuis le 15 mars dernier.



- **Renforcer le soutien de l'État aux collectivités territoriales qui protègent le patrimoine**, notamment en augmentant la contribution de l'État au fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources (FIP). Il faut accompagner les petites communes, et éventuellement les propriétaires privés, dans l'entretien, la restauration et la mise en valeur des immeubles protégés qui leur appartiennent.

3 - Le Cinéma

Le cinéma est la première pratique culturelle des Français, malgré l'apparition de concurrents redoutables (plateformes sur Internet). En 2019, les salles de cinéma françaises ont cumulé 213 millions d'entrées. En moyenne, les Français sont allés trois fois au cinéma dans l'année. C'est aussi un secteur très exportateur : 40,5 millions d'entrées ont été réalisées à l'étranger par des films français en 2018. Cependant, la crise et la fermeture forcée des salles a affecté gravement la filière.

Nos propositions :



- **Autoriser la réouverture immédiate des salles de cinéma avec des mesures sanitaires adaptées**, la profession ayant des propositions précises pour gérer les flux, organiser la billetterie en ligne et faire respecter les barrières sanitaires.



- **Encourager l'installation de cinémas en plein air ou en « drive-in ».**



- **Organiser une grande fête du cinéma à l'automne avec une campagne de promotion financée par l'État.**



- **Outre le fonds de soutien à la culture de 50 millions d'euros, mettre en place un système assurantiel pour les tournages qui doivent pouvoir reprendre dès maintenant.**



- **Flécher davantage les aides directes au cinéma indépendant et aux films d'auteur et utiliser plutôt des garanties de prêts pour les grandes productions.**

4 - L'Audiovisuel

Malgré un recours massif au chômage partiel, avec la grande majorité des tournages à l'arrêt, le secteur de la production audiovisuelle est en grave difficulté.

Nos propositions :



- **Aligner le crédit d'impôt audiovisuel sur celui du cinéma (30%).**



- **Créer un crédit d'impôt temporaire pour les investissements publicitaires des annonceurs afin de les encourager à réinvestir les médias rapidement (hors digital).** Avec la crise économique, de très nombreuses entreprises françaises ont décidé, parmi leurs premières mesures de restriction budgétaire, de freiner ou stopper leurs investissements en communication. Les recettes publicitaires, qui sont souvent les principales sources de financement des chaînes audiovisuelles, ont chuté de manière drastique, de l'ordre de 70% à 90% pendant le confinement.



- **Suspendre la Taxe sur les Services de Télévision (TST) pour 2020**, afin de répondre à la situation d'urgence rencontrée par les chaînes du fait de l'effondrement des ressources publicitaires. La perte de recettes pour le CNC devra être intégralement compensée pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de soutien de la création.



- **Transposer immédiatement la directive européenne sur les Services de Médias Audiovisuels (SMA), la directive européenne sur le droit d'auteur et la directive « Câble-Satellite ».**

5 - Le Livre

La fermeture de toutes les librairies a plongé dans de grandes difficultés ce secteur, à la fois très dynamique, aux très nombreuses implantations territoriales, mais à l'équilibre économique particulièrement fragile. Pour conserver ce maillage précieux, l'un des meilleurs en Europe, il faut une action résolue de l'Etat et des collectivités afin de préserver le réseau des librairies indépendantes.

Nos propositions :



- **Afin de soutenir le chiffre d'affaires des libraires, il faut assouplir le Code des marchés publics pour que l'État et les collectivités territoriales puissent privilégier les librairies indépendantes** pour leurs commandes de manuels scolaires et des livres des médiathèques et bibliothèques. Les bibliothèques universitaires pourront aussi prioritairement acheter des livres aux librairies indépendantes.



- **Conclure un partenariat avec La Poste afin de permettre aux libraires de bénéficier de conditions de coût et de délai préférentiels.** Elles pourraient ainsi rivaliser avec les grandes plateformes numériques qui ont bénéficié de la crise.



- **Créer une aide logistique aux libraires pour développer la vente en ligne. Les plateformes communes de vente en ligne de libraires doivent être encouragées.**



- **Élargir le fonds pour les auteurs mis en place par le gouvernement.**



- **Inciter l'audiovisuel public à consacrer un temps d'antenne nettement plus important à la littérature.**

6 - Les Arts plastiques

Nous proposons de soutenir en premier lieu les galeries intermédiaires et les jeunes galeries qui jouent un rôle crucial pour soutenir la création et sont particulièrement fragilisées. Ce sont en effet souvent des galeries de moyenne taille qui permettent aux artistes de talent de produire leurs œuvres et de se faire connaître. Malheureusement, elles perdent souvent ces jeunes artistes qu'elles ont découverts au profit des galeries importantes.

Nos propositions :

1. Pour soutenir les galeries :



- **Annuler toutes les charges fiscales et sociales selon le principe « zéro recette, zéro charge » des galeries dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros hors année 2020.** Cette annulation de charges ne doit entraîner aucune perte de droits.



- **Créer un contrat de trois ans pour installer une relation stable entre artistes et galeries.** Les galeries intermédiaires sont souvent privées de la réussite des artistes qu'elles ont promus au profit des seules grandes galeries.



- **Instaurer une aide financière à l'installation et au regroupement de galeries permettant de mutualiser les frais de fonctionnement.** Les collectivités territoriales pourraient également mettre à disposition des friches pour l'installation de plusieurs galeries mutualisées.



- **Créer un réseau européen de galeries dans les grandes métropoles permettant de présenter les artistes français** avec une clause de réciprocité pour les artistes européens en France (en s'appuyant sur les Instituts français).



- **Créer au Grand palais une grande foire des galeries françaises,** financée par l'État, destinée à promouvoir la scène française, orientée vers une démarche de collectionneurs prenant en compte l'éducation artistique et culturelle, et pouvant se décliner dans les régions avec l'appui des FRAC et des CAC.

2. Pour soutenir les artistes :



- **Instaurer un « droit de suite » afin de rémunérer les artistes lors de la vente de leurs œuvres sur le second marché** : une part de l'imposition de la plus-value réalisée par le vendeur d'une œuvre d'art devra être reversée à l'auteur.



- **Créer un « droit de présentation » dans les grandes institutions culturelles afin de rémunérer les artistes exposés** : une rémunération fixée forfaitairement sera prévue pour les auteurs vivants des œuvres exposées.



- **Lancer une campagne « 1000 commandes pour 1000 artistes » afin de relancer les commandes privées, en complément de la commande publique**. Il faut faire des collectionneurs et des grandes fondations non plus seulement des acheteurs, mais d'abord des mécènes et des promoteurs d'artistes. Ils pourraient ainsi passer commande d'une œuvre, par l'intermédiaire des galeries, avant même qu'elle ne soit réalisée, permettant ainsi de soutenir la création. Cette démarche serait accompagnée d'une incitation fiscale pour ceux qui passeraient plus de cinq commandes par an.



- **Faire respecter de manière exemplaire le 1% artistique, dans la construction et la rénovation des bâtiments publics**. Il s'agit d'une spécificité française, imposant "aux maîtres d'ouvrage publics, à l'occasion de la construction, de l'extension ou de la réhabilitation de bâtiments publics de l'État et des collectivités locales, de consacrer un pour cent du coût de leurs constructions à la commande ou l'acquisition d'une œuvre d'un artiste vivant spécialement conçue pour le bâtiment considéré". Tous les ministères doivent préciser par arrêté les critères d'application pour les bâtiments les concernant (seuls les ministères de la Défense et de l'Intérieur l'ont fait jusqu'à présent), et tous les arts visuels doivent être considérés dans le choix des œuvres.

La première pierre de notre projet pour la culture

La crise imprimera sa marque durablement sur le secteur culturel et nous pensons que le plan d'urgence ne suffira pas à en effacer les effets. Cette crise doit être l'occasion de réaffirmer l'importance que nous attachons à la culture et de renouer avec une politique culturelle ambitieuse qui a fait l'honneur de notre pays mais qui a été oubliée depuis plusieurs années. Depuis quand n'a-t-on pas eu en France une grande politique culturelle ? Ces dernières années, à peine a-t-on vu émerger l'idée sans cesse ressassée de l'éducation artistique et culturelle, belle idée que les collectivités font vivre mais que l'Etat est incapable de conduire de façon satisfaisante. Et que dire du débat idéologique sans fin sur la diversité culturelle qui a pu conduire un ministre de la Culture ou le président de la République lui-même à nier l'existence d'une culture française ?

La présentation de ce plan de relance n'est qu'une première étape. Nous avons pour projet de penser l'avenir de la culture dans notre pays en restaurant la place qui lui a valu longtemps son rang d'exception culturelle.

Conférences territoriales pour refonder les politiques publiques de la culture



- Nous proposons que soient organisées à la rentrée des conférences territoriales sous l'égide des services de l'État, en associant l'ensemble des collectivités territoriales, afin de coconstruire un plan de relance ambitieux avec les acteurs de la politique culturelle. Il est indispensable que les collectivités territoriales, premiers financeurs de la politique culturelle (73%), soient directement associées à la refondation des politiques publiques de la culture.

Lancement du forum des Républicains « Acteurs de Culture »



- Enfin, pour mettre en lumière les actions culturelles de nos élus territoriaux et en diffuser les bonnes pratiques, nous lancerons à la rentrée le forum des Républicains « Acteurs de Culture » pour travailler collectivement à un projet culturel digne des Français et de la place que la France doit reconquérir dans ce domaine, non seulement pour elle-même mais pour son rayonnement dans le monde.

les **IR**
Républicains

servicedepresse@republicains.fr
www.republicains.fr